

# Territoire desservi par une CRI en milieu rural ou semi rural - Exemple 1

## CRI-1

SV privilégiées pour la publication des informations sur l'avis à l'électeur :

	<u>Endroits où siège la CRI</u>	<u>Horaire publié</u>
	<b>113 à 115</b> Église Saint-Marc 18, rue de l'Église, Saint-Marc	Jour -20 18h à 21h Jour -19 9h à 12h Jour -15 9h à 12h
	<b>116 à 119</b> Salle municipale 37, avenue Blaise, Bellerive	Jour -18 9h à 12h Jour -17 18h à 21h Jour -16 13h à 16h

SV couvertes pour les demandes de visite à domicile :

	<b>113 à 119</b>
--	------------------

